

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 4 mai 2010

Point 15

Délibération n°2010-26 portant approbation de l'adhésion de l'Agence à l'association technopôle Brest-Iroise

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 334-8,

Sur présentation du directeur de l'établissement,

Délibère :

Article 1 :

L'adhésion de l'Agence à l'association technopôle Brest-Iroise est approuvée.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration

Jérôme BIGNON

Le Commissaire du gouvernement

Philippe FERLIN

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE